

**MAIRIE  
DE  
SAUSHEIM**



**MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES**

**N° 2025MA005**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**ENTRETIEN DE DIVERS ESPACES VERTS ET  
PLANTATIONS DANS LA COMMUNE DE SAUSHEIM**

**POUVOIR ADJUDICATEUR :** Monsieur le Maire  
Commune de SAUSHEIM  
38 Grand'Rue  
68390 SAUSHEIM

**PROCEDURE :** Marché à procédure adaptée – Article R.2123-1 du code de la commande publique

**DATE DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION :**

**REMISE DES OFFRES :**

Date limite de réception : **Jeudi 12 juin 2025**

Heure limite de réception : **10 h 00**

Budget primitif 2025 – Chapitre 11 – Article 61521

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation a pour objet les « Prestations d'entretien de divers espaces verts et plantations dans la commune de Sausheim ».

Lieux d'exécution : détaillés au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

## **ARTICLE 2 : POUVOIR ADJUDICATEUR**

La consultation est lancée par la commune de SAUSHEIM, représentée par son Maire, Monsieur Guy OMEYER, 38 Grand'Rue 68390 SAUSHEIM – Tél. : 03.89.45.90.90

## **ARTICLE 3 : CONDITION DE LA CONSULTATION**

### **3.1. Mode de passation**

La procédure retenue par le pouvoir adjudicateur et autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2020, est un marché de type accords cadre à bons de commande selon la procédure adaptée– Article R.2123-1 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur peut recourir à la négociation en se réservant toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation pour des motifs d'intérêt général.

### **3.2. Décomposition en tranches et en lots**

Les prestations se décomposent en sept lots :

- Lot 01 : Rives du Quatelbach – Abords du lotissement expérimental et du lotissement "Le Chant des Oiseaux"
- Lot 02 : Abords du CD 38 et RD 238 avec les trois giratoires (Espale, rue Ile Napoléon, Novotel)
- Lot 03 : Abords du CD 201 et les deux (rue des Bains et rue de la Hardt)
- Lot 04 : Colline de jeux
- Lot 05 : Fauchage des bas-côtés et terrains communaux

Les prestations seront attribuées par marchés séparés.

Les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Le marché n'est pas divisé en tranches.

### **3.3 Type de marché**

Le présent marché est un marché de prestations de services.

### **3.4. Délai de validité de l'offre**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise de l'offre.

### **3.5 Forme juridique de l'attributaire**

Candidat individuel ou membre d'un groupement, conformément à l'article L.2142-19 et suivants du Code de la Commande Publique. Les deux qualités ne peuvent pas être cumulées. La composition du groupement ne peut pas être modifiée en cours de consultation.

### **3.6. Démarrage des travaux**

Au titre de chaque lot, la notification du marché vaut Ordre de Service de démarrage des prestations.

### **3.7. Durée du marché**

Au titre de chaque lot, le marché est conclu pour une durée fixée à l'Article 3 de l'Acte d'Engagement.

### **3.8. Modification de détail du dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **3.9. Monnaie**

Le présent marché sera chiffré en EURO comme monnaie de paiement.

### **3.10. Mode de règlement**

Le mode de règlement proposé est le virement par mandat administratif.

Le délai global de paiement est de 30 jours.

Le financement est assuré par le budget de la commune de Sausheim.

### **3.11. Sous-traitance**

La sous-traitance est autorisée dans les conditions du code de la commande publique.

### **3.12 Variante**

Sans objet.

### 3.13. Avance forfaitaire

Sans objet.

## ARTICLE 4 : PRÉSENTATION, REMISE ET CHOIX DES OFFRES

Les candidats pourront télécharger le dossier de consultation sur le site :

<http://www.achatpublic.com> – Référence : 2025MA005

Le dossier de consultation pourra également être retiré en Mairie par tout prestataire qui en fera la demande écrite.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

### 4.1 Remise des offres

#### Modalité de remise des offres

Les plis contenant les offres devront être transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou remis contre récépissé avant les date et heure indiquées ci-après à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de la commune de SAUSHEIM 38 Grand'rue – 68390 SAUSHEIM.

**Le pli portera la mention suivante :**

#### Nom du candidat :

**Offre pour : « Prestations d'entretien de divers espaces verts et plantations dans la commune de Sausheim » - Ne pas ouvrir.**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heure limites visées ne seront pas acceptés et seront retournés à leurs auteurs.

Les date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :

**Judi 12 Juin 2025 à 10 h 00**

### 4.2 Composition de l'offre

Les offres contiennent les pièces suivantes et ces pièces seront datées et signées et comprendront :

#### 4.2.1 Les pièces relatives à la candidature

- La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire CERFA DC2)
- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants et attestation sur l'honneur (ou formulaire CERFA DC1).
- copie du jugement si le candidat est en redressement judiciaire
- capacité financière : chiffre d'affaires des trois dernières années
- capacités professionnelles et techniques : effectifs, moyens techniques et matériels dont le prestataire dispose pour l'exécution de la prestation

- références de prestations similaires. Liste des prestations exécutées ou en cours d'exécutions, des trois dernières années en indiquant la date et le nom du destinataire des prestations
- attestation d'assurances en cours de validité.

En cas de groupement, les entreprises non-mandataires doivent également fournir l'ensemble des pièces réclamées ci-dessus.

#### **4.2.2 Les pièces constituant l'offre :**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **L'Acte d'Engagement** document joint à compléter, parapher, dater et signer par la personne de la société dûment habilitée à cet effet.
- **Le Cahier des Clauses Administratives Particulières** : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, daté et signé.
- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières** : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, daté et signé.
- **Le Devis Descriptif Quantitatif et Estimatif – Bordereau des Prix Unitaires** : cadre ci-joint à compléter sans modification.
- **Le Mémoire Technique** des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations : document à produire par le candidat.
- **Le Règlement de la Consultation.**
- **L'Attestation de visite** (jointe au dossier de consultation), datée et signée.
- **Le planning d'exécution** : document à fournir par le candidat

#### **4.3. Jugement des candidatures et des offres**

Le pouvoir adjudicateur peut à tout moment décider de ne pas donner suite à la consultation pour des motifs d'intérêt général.

##### **Critères de jugement des candidatures :**

Les candidatures seront examinées en tenant compte :

- De leur recevabilité en application de l'article R.2142-1 du code de la commande publique ;
- Des garanties et capacités techniques et financières ;
- Des références professionnelles du candidat ;
- Des moyens techniques et humains ;

Le Pouvoir Adjudicateur éliminera les candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités et garanties paraissent insuffisantes.

##### **Critères de jugement des offres :**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article L 2152-6 et suivants du code de la Commande Publique, à savoir : « la recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse ».

Les critères de sélection des offres seront les suivants :

1) Valeur technique de l'offre : 40 %

2) Prix de la prestation : 60 %

Note du candidat = (prix du moins-disant / prix du candidat) x 20

Pour le critère de la valeur technique, les sous-critères (notations) suivants seront appliqués de la manière suivante et sur la base du mémoire technique à rédiger par le Prestataire :

Critères techniques	Evaluation	Notation
1 – Moyens matériels et humains affectés aux prestations	Très bien	8 pts
	Bien	6 pts
	Satisfaisant	4 pts
	Insuffisant	2 pts
	Manquant	0 pt
2 – Organisation – suivi – contrôle des chantiers	Très bien	4 pts
	Bien	3 pts
	Satisfaisant	2 pts
	Insuffisant	1 pt
	Manquant	0 pt
3 – Actions menées en matière de protection de l'environnement	Très bien	8 pts
	Bien	6 pts
	Satisfaisant	4 pts
	Insuffisant	2 pts
	Manquant	0 pt
Visite sur site obligatoire – Joindre le certificat délivré au moment de la visite	Effectuée	2 pts
	Non effectuée	0 pts

Seront prises en considération pour le jugement des offres les indications figurant sur l'acte d'engagement. En cas de discordance, après vérification, entre l'acte d'engagement et l'offre financière, seul l'acte d'engagement fera foi.

Les conséquences onéreuses restent à la charge de l'entrepreneur.

Le candidat retenu aura à produire les pièces mentionnées à l'article R.2142-1 et suivant du code de la Commande Publique.

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que si celui-ci a produit dans un délai de 5 jours, les certificats et attestations prévus ci-dessus.

A défaut, et conformément à l'article R.2144-7 du code de la commande publique, l'élimination du candidat sera prononcée par la commission des marchés publics qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

## ARTICLE 5 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### 5.1 D'ordre administratif

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande au service suivant :

Mairie de Sausheim  
38 Grand'rue – 68391 SAUSHEIM Cedex  
Madame ZAVAGNO – Affaires Juridiques - Tél. 03 89 45 95 72  
Mail : [m.zavagno@ville-sausheim.fr](mailto:m.zavagno@ville-sausheim.fr)

### 5.2 D'ordre technique

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires sur le cahier des charges qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au service suivant :

Mairie de Sausheim  
38 Grand'rue – 68391 SAUSHEIM Cedex  
Monsieur ADLOFF – Directeur des Services Techniques - Tél. 03 89 56 18 18  
Mail : [y.adloff@ville-sausheim.fr](mailto:y.adloff@ville-sausheim.fr)

Les renseignements complémentaires d'ordre administratif ou d'ordre technique éventuels sur les cahiers des charges seront communiqués par le Pouvoir Adjudicateur à l'ensemble des candidats 6 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres.

### 5.3 Visite des lieux obligatoire

Chaque candidat devra obligatoirement s'être rendu sur sites, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux où les prestations doivent être réalisées.

A cette fin, les candidats doivent s'adresser à la personne ci-dessous désignée. Le certificat de visite sera délivré à l'issue de la visite. Le certificat de visite sera joint à l'offre.

#### 1 visite sera organisée le :

- **4 Juin 2025 – Rendez-vous à 9 H 00 au Centre Technique Municipal**

A cette fin, les candidats doivent s'adresser à la personne ci-dessous désignée, qui visera ou fera viser le certificat de visite.

Le certificat de visite devra être joint à l'offre.

Mairie de SAUSHEIM  
Monsieur ADLOFF – Directeur des Services Techniques –Tél. 03 89 56 18 18  
Mail : [y.adloff@ville-sausheim.fr](mailto:y.adloff@ville-sausheim.fr)

## ARTICLE 6 : PROCÉDURE DE RECOURS

**Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Strasbourg – 31 Avenue de la Paix – B.P. 1038 F – 67070 STRASBOURG Cedex - ☎ : 03.88.21.23.23.-  
☎ : 03.88.36.44.66.

**Référé précontractuel** prévu aux articles L.551-1 à L.551-2 du code de justice administrative et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

**Référé contractuel** prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.

**Recours de pleine juridiction** ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Recours en excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de l'acte faisant grief.

Le Maire,

Guy OMEYER